



PROCES-VERBAL SOMMAIRE
De la REUNION de CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

en exercice : 23

présents : 20

votants : 22

L'an deux mille quatorze, le 16 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LISSIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur JEANDIN Yves, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 09 septembre 2014.

PRÉSENTS : AUBERGER Dominique, ARRIGONI Gilbert, BALME Dominique, BONIN Luc, BOUCHET David, CANIZARES Marie-José, CELEYRON Isabelle, COMBE Marie-Christine, COQUAND Sandrine, DUMORTIER André, DUFOURNEL Madeleine, GALAUP Séverine, GOUDET Pierre-Arnaud, GRANGE Jean-Claude, JANVIER Christophe (pouvoir de Philippe LUCET), JEANDIN Yves (pouvoir de Christophe CLAUCIGH), MEYSELLE Anouk, PREVOST Chantal, RITTER Philippe, TOUSSAINT Françoise.

ABSENTS EXCUSES : CLAUCIGH Christophe (pouvoir à Yves JEANDIN), LUCET Philippe (pouvoir à Christophe JANVIER), LOPEZ Jean-Michel.

SECRÉTAIRE ÉLUE : GALAUP Séverine.

DIFFUSION :

Membres du Conseil Municipal

Secrétariat Mairie.



Ordre du Jour :

- 1 Désignation d'un(e) secrétaire de séance,**
- 2 Approbation du précédent compte-rendu,**
- 3 Introduction de la séance par le Maire,**
- 4 Modification du tableau des effectifs municipaux,**
- 5 Frais de déplacement des agents communaux,**
- 6 Décision modificative n°4 au BP 2014,**
- 7 Subventions aux associations et organismes privés,**
- 8 Travaux des commissions municipales,**
- 9 Questions diverses.**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la présence de MM. DAUVERGNE, correspondant du Progrès.

Présence de deux personnes dans le public, Monsieur le Maire précise qu'elles ne pourront intervenir que si elles en font la demande et si cette demande est accordée, une interruption de séance sera alors demandée à l'assemblée.

Avant d'engager la séance, Monsieur le Maire informe l'assemblée que des représentants du concessionnaire autoroutier APRR sont présents à sa demande, et qu'ils viennent donner un point de situation et d'information aux Communes concernées par le tracé de la jonction A89/A6.

Cette intervention avait été arrêtée en Comité de Pilotage sous la présidence de Monsieur le sous-Préfet de Villefranche et des représentants des services de l'Etat.

La présentation étant terminée, Monsieur le Maire remercie les intervenants et annonce l'ouverture de la séance du Conseil Municipal.

1 Désignation d'un(e) secrétaire de séance

La séance est ouverte à 21 h 20 et Monsieur le Maire demande la désignation d'un ou d'une secrétaire de séance. A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Mme Séverine GALAUP en qualité de secrétaire.

2 Approbation du précédent compte-rendu,

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le précédent compte-rendu de la séance du 21 juillet 2014 approuvé à l'unanimité des membres présents.

3 Introduction de la séance par le Maire,

Ce Conseil de rentrée après la période estivale est placé sous le signe de la reprise d'activité des écoles, des élus, des associations, des services notamment la Culture. Ce Conseil est surtout placé sous le signe de **l'information et des décisions.**

Information en direction des élus :

Le Maire de Lissieu est présent dans les instances décisionnelles, notamment en tant qu'administrateur du Centre de Gestion du Rhône, que membre du Comité Technique Paritaire (instance de gestion des carrières des agents territoriaux) et du Conseil de Discipline

Le Maire est également présent en qualité de conseiller communautaire du Grand Lyon, comme membre de la Commission Métropole qui verra le jour au 1^{er} janvier 2015, et comme titulaire du Comité des Œuvres Sociales du personnel

Communication vers la population :

Le Maire de Lissieu défend les intérêts de sa Commune et de ses habitants pour le programme pluriannuel d'investissement décidé par le Grand Lyon et les arbitrages financiers des dotations attribuées aux Communes membres en juin 2015.

Il rencontre les responsables concernés pour obtenir les investissements nécessaires en matière d'assainissement (extension de la station d'épuration du Roty), de requalification des voiries, pour développer l'habitat et l'hébergement des personnes âgées, pour négocier un déploiement des infrastructures de transports en commun avec le SYTRAL.

Le Maire en tant se charge du développement des services rendus à la population, notamment avec l'opération de l'extension du bâtiment de la Mairie et le déménagement des services administratifs qui s'est déroulé sans difficultés avec l'aide de l'Adjoint aux Bâtiments, du Directeur des Services et du Responsable des Services techniques et surtout la participation des équipes techniques communales.

Le recrutement de François MONET en qualité de régisseur de tous les bâtiments et d'un régisseur général en charge des spectacles garant du bon fonctionnement des équipements de la salle de spectacle.

Les recrutements des animateurs périscolaires se poursuivent pour garantir un encadrement de qualité des enfants pour les ateliers qui monteront en puissance progressivement pendant la phase d'expérimentation de la réforme des rythmes scolaires.

Décisions municipales :

Les commissions municipales constituées en début de mandat poursuivent leur travail. Des décisions seront à prendre en matière d'attribution des subventions aux associations, en matière de création de poste pour le service rendu à la population, en matière d'investissement dans nos bâtiments

4 Modification du tableau des effectifs municipaux,

Monsieur Le Maire informe le Conseil que par vote du Budget Primitif 2014 en séance du 17 mars 2014 les prévisions d'effectifs communaux ont été arrêtées pour l'exercice en cours et permettre l'ouverture des crédits budgétaires correspondant.

Compte tenu des prévisions d'effectifs pour satisfaire au besoin de fonctionnement des services, il convient de mettre à jour le tableau théorique des effectifs de la manière suivante :

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet
- Création de 2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe contractuel à temps non complet pour l'entretien des bâtiments
- Création de 5 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe contractuel à temps non complet pour l'encadrement des activités liées à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires

Invité à se prononcer, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et décide d'accepter la création des postes budgétaires comme précédemment énoncés et autorise le Maire à procéder à l'actualisation du tableau des effectifs municipaux

5 Frais de déplacement des agents communaux,

Monsieur Le Maire informe le Conseil que les frais afférents aux déplacements à l'intérieur de la commune de résidence administrative ou de résidence de l'agent, peuvent être pris en charge sur décision de l'autorité territoriale, lorsque la commune est dotée d'un réseau de transport en commun régulier, ou le cas échéant par la prise en charge des frais engagés par l'agent avec son véhicule personnel quand l'intérêt du service le justifie

Le tarif le moins onéreux du moyen de transport en commun le mieux adapté au déplacement est appliqué avec une prise en charge de l'abonnement si l'agent se déplace fréquemment.

En cas de déplacement à l'intérieur de la commune pour des fonctions itinérantes avec un véhicule personnel, il est appliqué l'indemnité forfaitaire fixée par arrêté du 05 janvier 2007 et sur autorisation de leur chef de service, sur la base d'un ordre de mission et d'un arrêté individuel.

L'agent autorisé à utiliser son véhicule pour les besoins du service, est indemnisé de ses frais de transport :

- soit sur la base du tarif de transport public de voyageurs le moins onéreux,
- soit sur la base d'indemnités kilométriques.

L'agent qui utilise son véhicule terrestre à moteur n'a pas droit au remboursement des impôts, taxes et assurances qu'il acquitte pour son véhicule. Il doit avoir souscrit au préalable une police d'assurance garantissant d'une manière illimitée sa responsabilité au titre de tous les dommages qui seraient causés par l'utilisation de son véhicule à des fins professionnelles. En toute occurrence, l'agent n'a droit à aucune indemnisation pour les dommages subis par son véhicule.

Le remboursement des frais de parc de stationnement, péage d'autoroute, taxi ou véhicule de location, est effectué sur autorisation du chef de service, sur présentation des pièces justificatives au seul ordonnateur, quand l'intérêt du service le justifie.

Le remboursement des frais de déplacement s'effectue sur la base du barème des indemnités kilométriques fixé par arrêté du 03 juillet 2006

Invité à se prononcer, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et fixe la prise en charge des frais de déplacements engagés par les agents communaux quand l'intérêt du service le justifie sur la base des modalités précédemment indiquées

6 Décision modificative n°4 au BP 2014,

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil que la répartition des crédits budgétaires tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement a été adoptée par délibération du 17 mars 2014, avec notamment la création des opérations au BP 2014

Toutefois, il convient d'effectuer les inscriptions et ouvertures de crédits budgétaires suivants :

- Augmentation des crédits budgétaires disponibles à l'opération n°9005 à hauteur de 185 000 € et diminution des crédits pour le même montant à l'opération n°70,
- Création d'une opération n°84 « Accessibilité des bâtiments » avec affectation de crédits budgétaires à hauteur de 5 340 € (c/2031) par prélèvements aux crédits disponibles à l'opération n°70,
- Création d'une opération n°85 « Rénovation des vestiaires CTM » avec affectation de crédits budgétaires à hauteur de 1 591,40 € (c/2181) par prélèvements aux crédits disponibles à l'opération n°70,
- Création d'une opération n°86 « Cheminement piéton espace communal » avec affectation de crédits budgétaires à hauteur de 3 800 € (c/2151) par prélèvements aux crédits disponibles à l'opération n°70.

Invité à se prononcer, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications budgétaires en section d'investissement et de fonctionnement telles que présentées et à procéder aux régularisations nécessaires par décision modificative n°4 au BP 2014.

7 Subventions aux associations et organismes privés,

Madame Marie-Christine COMBE, 2^{ème} Adjointe au Maire, informe le Conseil que la Commission Associations réunie en séance du 9 septembre 2014 a statué sur le montant des subventions à allouer aux associations et organismes de droit privé pour l'année 2014, considérant les objectifs de maîtrise des dépenses budgétaires et des coûts de fonctionnement supportés par le budget communal ainsi que des prévisions de crédits budgétaires votées pour l'exercice 2014.

Elle propose de déterminer les subventions ci-après :

O.C.C.E. groupe scolaire Bois Dieu (montant attribué le 22/4/14 par délibération n°2014.33)	948 €
A.P.E. Bourg (montant attribué le 22/4/14 par délibération n°2014.33)	1 106 €
A.D.A.P.E.I.	800 €
A.D.M.R.	1 600 €
A.S.C.M.O.	6 200 €
Comité d'Entraide du Personnel Communal	26 500 €
F.N.A.C.A.	150 €
Ecole de Musique Limonest	1 330 €
Maison Familiale et Rurale	270 €
A.D.E.L.	250 €
Mission Locale des Monts d'Or (cotisation c/6281 – hors subvention)	4 209,55 €
URFOL écran mobile	1 100 €
Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers	500 €
EPHAD Vigie des Monts d'Or	200 €
Maison des Usagers du Centre hospitalier de Saint Cyr (choix annuel)	400 €

En parallèle, elle rappelle au Conseil que la cotisation pour l'année 2014 à la Mission Locale des Monts d'Or sera versée sur les crédits budgétaires inscrits pour le présent exercice

Le Conseil municipal, invité à se prononcer, ouï l'exposé de Madame la 6^{ème} Adjointe et sur sa proposition, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions aux associations et organismes de droit privé ou public telles qu'énoncées précédemment

8 Questions diverses,

Yves JEANDIN

Commission d'aménagement foncier agricole et forestier

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil les termes de la délibération prise en séance du 21 juillet 2014 relative à la constitution de la commission départementale d'aménagement foncier, agricole et forestier.

Cette commission avait été constituée du fait que par arrêté préfectoral du 24 octobre 2013 prescrivant l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de liaison autoroutière A89/A6 sur le territoire des communes de Dardilly, la Tour de Salvagny, Limonest et Lissieu, le Département du Rhône doit constituer deux commissions intercommunales d'aménagement foncier agricole et forestier (CIAF) ayant en charge la conduite et le suivi des procédures d'aménagement foncier.

L'article L. 121-4 du Code Rural fixant la composition de cet organe décisionnel indépendant composé de propriétaires titulaires de biens fonciers non bâtis dans chaque commune et d'un propriétaire suppléant élus par le Conseil Municipal et d'un représentant du Conseil Municipal.

L'élection a lieu au scrutin uninominal, dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, après vote des membres du Conseil Municipal : 22 voix pour, 0 contre et 0 abstentions

➤ ***Commission d'aménagement foncier agricole et forestier :***

Représentant communal : M. Philippe RITTER,

Représentant des propriétaires de biens fonciers non bâtis :

Titulaires : Mme Janine BOUVIER et M. Jean François THIBAUD

Suppléant(e) en cas d'empêchement : Mme Madeleine DUFOURNEL

Invité à se prononcer, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner comme précédemment indiqués les représentants communaux et propriétaires de biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune de Lissieu.

9 Travaux des commissions municipales,

Christophe JANVIER

Développement économique/Communication

L'immeuble La Camélia dans le Parc Tertiaire de Bois Dieu est en phase de livraison, un restaurant s'implantera en rez-de-chaussée du bâtiment.

ZI de Braille : installation d'entreprises dans l'ancienne concession Delorme

Réflexion en cours par la commission développement en lien avec l'ADPM pour la promotion et la valorisation du marché hebdomadaire et développer l'offre commerciale.

Communication ; refonte en cours du site Internet qui mobilise fortement les élus et le service communication avec l'objectif d'un site Internet opérationnel début janvier 2015.

Bulletin municipal : les rédacteurs doivent transmettre leurs articles avant le 2 octobre pour permettre de respecter le planning de réalisation avec une parution prévue 2^{ème} quinzaine de décembre 2014.

Relation presse : la relation avec le partenaire spécialisé dans la relation presse porte ses fruits, de nombreux articles parlant de Lissieu sont parus dans la presse spécialisée durant l'été.

Madeleine DUFOURNEL

Affaires sociales et relation habitants

La Poste : partenariat en cours avec la direction départementale pour travailler sur un service mutualisé avec une administration ou une structure commerciale pour l'avenir du bureau de poste. Il est préférable de travailler de concert dans une réflexion avec La Poste plutôt que de subir une suppression de la présence postale dans un proche avenir.

Pierre-Arnaud GOUDET

Aménagement du Territoire

La commission se réunira le 24/9/14 pour une information sur les projets en cours et pour préparer la programmation pluriannuelle des investissements 2015.

Les permis de construire des projets d'habitat collectifs OPAC et ALLIADE sont en cours de délivrance pour un démarrage des travaux 1^{er} semestre 2015.

Un diagnostic d'accessibilité est engagé avec un prestataire pour l'ensemble des bâtiments communaux qui devront répondre aux normes avant 2017. Un phasage financier des travaux sera réalisé dès le Budget 2015 pour une programmation pluriannuelle de mise en conformité.

Sandrine COQUAND

Affaires scolaires/Jeunesse

Année scolaire 2014-2015 : les effectifs scolaires présents au 2 septembre recensés par les services de l'Inspection Académique ont concouru à la fermeture d'une classe de maternelle au groupe scolaire de Bois Dieu (fermeture d'une classe en dessous de 130 élèves).

La fréquentation des temps d'activités périscolaires fera l'objet d'un bilan avant les vacances scolaires afin d'ajuster les ateliers proposés aux élèves et mettre en place des activités plus adaptées aux attentes des parents. Une communication en direction des parents et de la population est en cours de réalisation.

La commission Jeunesse réfléchit à la mise en place d'un projet d'accueil jeunesse pour les périodes de vacances scolaires.

Philippe RITTER

Syndicat Mixte Beaujolais Azergues/ Transports

La compétence collecte des déchets ménagers et gestion des déchetteries a été retirée du Syndicat au profit de la nouvelle structure intercommunale.

Le volet transport ferroviaire fera prochainement l'objet d'une rencontre entre les élus des Communes concernées par le tracé Lyon/Sain Bel pour une négociation auprès de Conseil Régional

David BOUCHET

Finances

L'exécution du Budget de fonctionnement suit son cours avec maintien des engagements prévisionnels. Suivi très fin des dépenses d'investissement du chantier de la Mairie afin de limiter le recours à l'emprunt tout en assurant une trésorerie suffisante.

Dates à retenir :

- Double séance de cinéma le **20/9/14** à partir de 18 heures au Lissiaco,
- Vide grenier de l'APE Montvallon le **21/9/14** toute la journée au Parc de Montvallon,
- Méchoui organisé par la FNACA le **27/9/14** salle des fêtes du Lissiaco,
- Fête du Cheval de la Clôtre le **28/9/14**,
- Concours de pétanque de l'association des commerçants le **05/10/14** Parc de Montvallon,
- Marché des saveurs de Bois Dieu le **12/10/14** au Club House,

Date des prochaines séances du Conseil Municipal

- Lundi **20 octobre 2014** à 20 heures 30,
- **Mardi 18 novembre 2014** à 20 heures 30,
- **Mardi 16 décembre 2014** à 20 heures 30,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 10